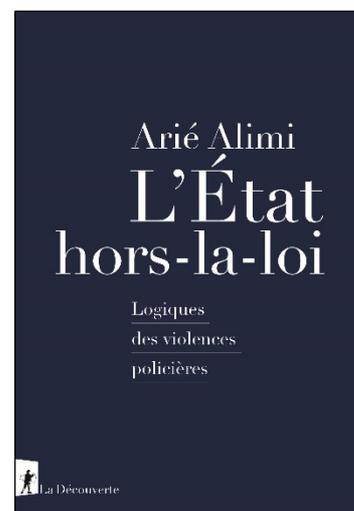


# L'État hors-la-loi

Logiques des violences policières

**Arié ALIMI**

La violence est-elle constitutive du pouvoir, un moyen de son exercice ou une condition de sa possibilité ? Pour tenter de répondre à cette question fondamentale, Arié Alimi, avocat spécialisé depuis vingt ans dans les affaires de violences policières, met au jour les logiques et le sens qui sous-tendent ces violences. Il en dresse une typologie nécessaire pour penser la relation qui noue pouvoir et violence aujourd'hui.



**Contact presse :**

**Carole Lozano**

01 44 08 84 22 / 06 76 97 62 20

**[carole.lozano@editionsladecouverte.com](mailto:carole.lozano@editionsladecouverte.com)**



**La Découverte**

**Mise en vente :**  
**14/09/2023**

**Petits cahiers libres**  
232 pages – 19 €



*Arié Alimi est avocat, membre du bureau national de la Ligue des droits de l'homme. Il défend des victimes de violences policières depuis vingt ans, dont notamment le père de Rémi Fraïsse, Jérôme Rodrigues, Manuel Coïsne, la famille de Cédric Chouviat et un grand nombre de victimes et de familles de victimes dans leur combat quotidien pour obtenir la vérité et la justice.*

La multiplication récente des violences policières, des morts et des blessés qu'elles ont entraînés, a rappelé à quel point l'usage de la force est corrélé au pouvoir d'État. Pour autant, ces violences restent largement impensées, généralement considérées comme la conséquence de contradictions internes à la gestion de l'ordre néolibéral. Or les violences qui ont conduit à la mort de Nahel M., à celle de Rémi Fraïsse, à celle de Cédric Chouviat, comme celles qui ont consisté à mettre à genoux les lycéens de Mantes-la-Jolie ou à mutiler des gilets jaunes n'ont ni les mêmes modalités ni les mêmes rationalités.

Fondé sur l'analyse des dossiers judiciaires auxquels l'auteur a eu accès, ce livre montre que les armes, les techniques, les pratiques et les objectifs, ainsi que les réactions politico-médiatiques et les traitements judiciaires diffèrent selon que les violences ciblent une expression politique, l'exercice d'une liberté de circulation ou la simple appartenance ethno-raciale.

**Contact presse :**

**Carole Lozano**

01 44 08 84 22 / 06 76 97 62 20

**[carole.lozano@editionsladecouverte.com](mailto:carole.lozano@editionsladecouverte.com)**



**La Découverte**

Discipliner, punir, instaurer ou restaurer un rapport de domination, territorialiser l'espace public, l'espace privé, les flux de circulation et, dans les cas les plus extrêmes, exprimer une violence pure – celle de l'antique pouvoir de vie et de mort –, telles sont les différentes fonctions des violences policières. Cette distinction permet de mieux saisir les rapports de pouvoir qui s'expriment entre l'État et la population et entre la police et des groupes sociaux déterminés. Elle offre aussi des prises pour tenter de répondre à une question plus fondamentale : la violence est-elle constitutive du pouvoir, un moyen de son exercice ou une condition de sa possibilité ?

**Contact presse :**

**Carole Lozano**

01 44 08 84 22 / 06 76 97 62 20

**[carole.lozano@editionsladecouverte.com](mailto:carole.lozano@editionsladecouverte.com)**



**La Découverte**